



DEPARTEMENT DE L'HERAULT - ARRONDISSEMENT DE BEZIERS
Commune de POMEROLS

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL MARDI 31 JANVIER 2017 A 18H30.

Présents : Mrs Robert GAIRAUD, Bernard BONNEFOUS, Claude STEKELOROM, Robert MOULINOT, Bernard ICHÉ, Laurent DURBAN, Gérard ORTIZ, Antoine AMOROS, Mmes Fabienne FABRE, Nelly SORLI, Marie-Aimée POMAREDE, Catherine RAMOUILLET, Sylvie SALVADOR, Marie-Line THIEULES.

Procurations :

M. Olivier BAYARRI a donné procuration à M. Gérard ORTIZ.

Mme Marjorie LE MINIHI a donné procuration à Mme Marie-Aimée POMAREDE.

Mme Sophie REBEJAC a donné procuration à M. Laurent DURBAN.

Absents :

Mme Sabine THIEULE est absente et s'en est excusée.

M. Loïc CASANOVA est absent.

M. le Maire fait circuler à tous les membres du Conseil Municipal le feuillet de clôture à signer de la séance précédente. M. le Maire propose de nommer Mme THIEULES Marie-Line comme secrétaire de séance.

M. le Maire met au vote le PV de la séance précédente du 12 Janvier 2017. Il demande s'il y a des remarques. En l'absence de remarques, **le PV est adopté à l'unanimité.**

I – Approbation du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) et du Périmètre de protection modifié autour de l'église au titre des monuments historiques

Le projet du P.L.U. a été arrêté par délibération du conseil municipal du 28 juin 2016.

Il a été soumis à enquête publique du 13 octobre 2016 au 14 novembre 2016 inclus. Suite à la réception des avis des personnes publiques associées et du rapport du commissaire enquêteur, le projet du P.L.U. a été ajusté à la marge.

M. le Maire présente les modifications apportées au projet conformément à la note de synthèse rédigée par le cabinet G2C, chargé de l'étude du P.L.U.

M. le Maire demande s'il y a des remarques. En l'absence de remarques, il fait procéder au vote : **adoption à l'unanimité.**

II – Avis sur transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » à la C.A.H.M

M. le Maire explique que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée demande au conseil municipal de délibérer sur la question suivante : Est-ce que notre commune souhaite voir transférer à l'agglomération la compétence liée à toute éventuelle modification ultérieure du P.L.U et de tous ses documents d'urbanisme qui y sont attachés ?

Après débat, les membres présents du conseil municipal sont tous opposés à cette proposition. Ainsi M. le Maire fait procéder au vote : **Refus à l'unanimité**

III – Convention cadre de coopération pour la prestation de l'observatoire fiscal à l'échelle intercommunale

Afin d'optimiser les ressources fiscales de la Commune sans augmenter les taux d'imposition pour faire face à la baisse des concours financiers de l'Etat mais aussi afin de garantir une meilleure équité fiscale à ses administrés, M. le Maire propose de solliciter les services de l'observatoire fiscal de la CAHM. Une convention est donc nécessaire.

M. le Maire demande s'il y a des questions. En l'absence de questions, il fait procéder au vote : **adoption à l'unanimité.**

IV – Informations diverses